

Vu le contexte épidémique et le protocole sanitaire contraignant en cours, nous vous avons annoncé l'annulation du Centre aéré de mois de juillet 2020. Mais, le protocole sanitaire a été un peu allégé et plusieurs parents ont exprimé le besoin d'un moyen d'accueil pour leurs enfants. La Municipalité a donc décidé de proposer aux familles un Centre Aéré adapté pour respecter les contraintes imposées aux organisateurs.

## ACCUEIL DE LOISIRS D'AVESNES-LE-SEC DU MERCREDI 8 AU MARDI 28 JUILLET 2020



### ***CENTRE AÉRÉ 2020 "SPÉCIAL COVID 19" :***

***- Le nombre de places sera limité à 50 enfants de 4 à 11 ans***

Ce Centre est proposé aux enfants d'Avesnes-le-Sec, nés entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 août 2016. Les places sont ouvertes en priorité aux familles dont les enfants ont fréquenté l'école entre le 2 et le 22 juin 2020 et dont les deux parents travaillent, ou aux familles monoparentales dont le parent travaille, sur justificatif des employeurs.

***- Les inscriptions se feront pour 1, 2 ou 3 semaines allant du mercredi au mardi suivant***

Et non du lundi au vendredi. Le forfait hebdomadaire est le même qu'en 2019.

***- Le Centre aéré aura lieu dans les locaux de l'École Louis Aragon***

Les enfants seront donc accueillis et recherchés à la grille, en respectant la signalisation et évitant les attroupements devant l'École.

***- Un protocole sanitaire strict sera mis en place***

Les activités seront organisées en groupes et les mesures de distanciation physique seront respectées entre les groupes ainsi qu'entre les encadrants et les enfants. Les parents ne pourront pas rentrer dans les locaux.

Les parents devront prendre la température de leur(s) enfant(s) tous les matins. Ils s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. En cas de suspicion de COVID 19 en cours de journée, l'enfant concerné sera isolé et les parents devront venir le chercher. Il ne pourra être accueilli au Centre aéré que muni d'un certificat médical attestant qu'il est en mesure de l'être.

***- Il n'y aura pas de Fête du Centre ni de sortie (parc, piscine...)***

Mais des animations spéciales seront mises en place par des intervenants extérieurs ou organisées par les animateurs dans le village.

***- Les repas seront fournis comme d'habitude par la Municipalité***

Mais, pour la collation de l'après-midi, les parents devront fournir un goûter, une boisson et une serviette dans un sac portant le nom de l'enfant.

***Modalités d'inscription : Complétez le dossier d'inscription, ou le complément de dossier si l'enfant a été inscrit au Centre aéré de février 2020, (disponibles en Mairie ou sur le site [avesneslesec.fr](http://avesneslesec.fr)) et déposez-le COMPLET en Mairie avant le vendredi 3 juillet à 12 h.***

**Limite de dépôt du dossier d'inscription :  
VENDREDI 3 JUILLET 12 h.**